

Liberté Égalité Fraternité



# Quelles sont les caractéristiques contemporaines et les facteurs de la mobilité sociale ?

## Les objectifs d'apprentissage des élèves sont strictement définis par les programmes.

Cette fiche pédagogique, à destination des professeurs, vise à les accompagner dans la mise en œuvre des programmes.

Sans prétendre à l'exhaustivité, ni constituer un modèle, chaque fiche explicite les objectifs d'apprentissage et les savoirs scientifiques auxquels ils se rapportent, suggère des ressources et activités pédagogiques utilisables en classe et propose des indications bibliographiques.

#### Objectifs d'apprentissage

- Savoir distinguer la mobilité sociale intergénérationnelle des autres formes de mobilité (géographique, professionnelle).
- Comprendre les principes de construction, les intérêts et les limites des tables de mobilité comme instrument de mesure de la mobilité sociale.
- Comprendre que la mobilité observée comporte une composante structurelle (mobilité structurelle); comprendre que la mobilité peut aussi se mesurer de manière relative indépendamment des différences de structure entre origine et position sociales (fluidité sociale) et qu'une société plus mobile n'est pas nécessairement une société plus fluide.
- À partir de la lecture des tables de mobilité, être capable de mettre en évidence des situations de mobilité ascendante, de reproduction sociale et de déclassement, et de retrouver les spécificités de la mobilité sociale des hommes et de celles des femmes.
- Comprendre comment l'évolution de la structure socioprofessionnelle, les niveaux de formation et les ressources et configurations familiales contribuent à expliquer la mobilité sociale.

## Problématique d'ensemble

En prenant appui sur les acquis des thèmes « Comment est structurée la société française actuelle ? » et « Quelle est l'action de l'École sur les destins individuels et sur l'évolution de la société ? », ce chapitre étudie la question du déplacement des individus au sein de la structure sociale.

S'il n'est plus à démontrer que dans nos sociétés occidentales actuelles existe effectivement une mobilité sociale, il convient d'en préciser les caractéristiques contemporaines et d'en définir les facteurs. Les travaux sociologiques référencés dans

Lycée(s) **Terminale** 

Sciences économiques et sociales

ce thème tentent ainsi de répondre à des questions fondamentales pour comprendre la mobilité sociale : qu'est-ce que la mobilité sociale ? Comment la mesure-t-on ? Comment distinguer mobilité sociale et fluidité sociale ? Quelles sont les différentes dimensions de la mobilité sociale ? Quels sont les facteurs de la mobilité sociale ?

## Savoirs scientifiques de référence

## Savoir distinguer la mobilité sociale intergénérationnelle des autres formes de mobilité (géographique, professionnelle)

Il y a évidemment plusieurs formes de mobilités dans nos sociétés et un individu est donc susceptible d'être mobile « socialement » de différentes manières. Ainsi, un individu qui change de résidence, éventuellement de pays, connait une mobilité géographique. La mobilité professionnelle consiste, elle, à changer de profession, d'entreprise ou de niveau de qualification au cours d'une carrière. L'étude de ce type de mobilité, dite aussi intragénérationnelle, est possible grâce aux enquêtes Formation et qualification professionnelle (FQP) conduites par l'INSEE.

Ces enquêtes FQP renseignent également sur la profession et le diplôme des parents ainsi que sur la profession des grands-parents de l'enquêté. En conséquence, il est possible d'analyser une forme de mobilité intergénérationnelle à laquelle l'INSEE réserve le terme de mobilité sociale. Il s'agit alors de comparer la position sociale d'un individu avec celle de son ascendant (c'est-à-dire son origine sociale). En France, la position sociale d'un individu est appréhendée par sa catégorie socioprofessionnelle à partir de la nomenclature des Catégories socioprofessionnelles (CSP) ou de celle des Professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) selon la date de l'enquête.

Les études sur la mobilité sociale n'ont longtemps concerné que les hommes en raison de la faiblesse des taux d'activité féminins jusque dans les années 1960. La position sociale des femmes était alors appréhendée par la catégorie socioprofessionnelle de leur conjoint et leur mobilité par rapport à celle de leur père. Le développement de l'activité féminine permet aujourd'hui d'évaluer la mobilité sociale féminine à partir de leur catégorie socioprofessionnelle propre. L'INSEE mesure alors la mobilité sociale des femmes selon deux approches complémentaires : soit en comparant leur catégorie socioprofessionnelle à celle de leur mère soit, pour les générations les plus anciennes, en la rapportant à celle de leur père.

Par ailleurs les enquêtes Emploi, conduites également par l'INSEE, permettent aussi l'étude de la mobilité sociale puisqu'elles interrogent sur la profession du père de l'enquêté depuis 1982 et sur celle de la mère depuis 2003. Ces enquêtes permettent finalement de construire des « tables de mobilité » à partir desquelles sont développées les analyses de la mobilité sociale.

Lycée(s) Général Technologique Professionnel CAP Seconde Première Terminale

Sciences économiques et sociales

Comprendre les principes de construction, les intérêts et les limites des tables de mobilité comme instrument de mesure de la mobilité sociale

## Comment les tables de mobilité sont-elles construites ?

Les tables de mobilité croisent, dans un tableau à double-entrée, les positions sociales et les origines sociales des enquêtés repérées par les six groupes socioprofessionnels d'actifs occupés ou d'anciens actifs occupés.

L'exemple suivant est la table de mobilité des hommes élaborée à l'occasion de l'enquête de 2014-2015.

PCS de l'enquêté	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	Ensemble
PCS du père	AE	ACCE	CPIS	PI	E	0	
Agriculteurs exploitants (1) (AE)	<u>175</u>	53	56	139	43	208	<u>674</u>
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise (2) (ACCE)	11	199	190	222	79	194	895
Cadre et professions intellectuelles supérieures (3) (CPIS)	3	78	<u>453</u>	221	73	<u>76</u>	904
Professions intermédiaires (4) (PI)	6	81	294	321	99	224	1025
Employés (5) (E)	4	47	107	183	97	187	625
Ouvriers (6) (O)	18	191	<u>269</u>	637	331	<u>1239</u>	2685
Ensemble	<u>217</u>	649	1369	1723	722	2128	6808

Champ : hommes français à la naissance, actifs occupés ou anciens actifs, âgés de 40 à 59 ans en 2014-2015 (base n = 5507 enquêtés). Effectifs en milliers.

Source : Merllié D. et al. (2019). Les mutations de la société française. Les grandes questions économiques et sociales II. La Découverte, coll. Repères, p.12.

### Comment l'échantillon des tables de mobilité est-il construit?

Pour éviter les biais liés aux situations de mobilité au cours de la carrière professionnelle, le champ des tables de mobilité est composé d'actifs ou d'anciens actifs âgés de 40 à 59 ans : le groupe socioprofessionnel de l'enquêté est ainsi relevé lorsque sa carrière professionnelle est déjà avancée (entre 40 et 59 ans) et celui de l'ascendant (père), au moment où l'enquêté finissait ses études.

Sciences économiques et sociales

## Comment lire les tables de mobilité ?

Parmi les 6808000 hommes actifs occupés ou ancien actifs occupés, 217000 sont AE et 674000 ont un père AE. De plus, 175000 AE sont fils d'AE. En procédant ainsi pour toutes les catégories, on note :

- 1. que la diagonale descendante du tableau informe sur la reproduction sociale. Elle concerne 2 484 000 personnes, soit 36,5 % de l'effectif. En conséquence, 63,5 % ont changé de position sociale par rapport à leur père ;
- 2. que les autres cases du tableau renseignent sur des flux de mobilité sociale entre PCS. Ainsi, 76 000 ouvriers ont un père qui était cadre et 1239 000, un père qui était ouvrier. Par ailleurs, 269 000 cadres ont un père qui était ouvrier et 453 000 ont un père cadre ;
- 3. que la lecture de la table en ligne permet une analyse en termes de destinées sociales (que deviennent les fils d'une catégorie socioprofessionnelle donnée ?) : 1239 000 fils d'ouvriers sont eux-mêmes ouvriers.
- 4. que la lecture de la table en colonne permet une analyse en termes de recrutement social (de quelles PCS proviennent les individus d'une PCS donnée ?) : par exemple 453 000 CPIS sont fils de CPIS.

Ces quelques informations attestent que les positions sociales ne sont pas strictement déterminées par l'origine sociale bien que des inégalités perdurent dans la distribution des statuts sociaux. L'analyse de la mobilité sociale à partir des tables de mobilité permet d'étudier dans quelle mesure l'origine sociale d'un individu conditionne sa trajectoire sociale et plus largement d'objectiver les parcours sociaux d'une génération à l'autre.

Néanmoins, les tables de mobilité comme instrument de mesure de la mobilité sociale présentent plusieurs limites :

- 1. La difficulté, voire l'impossibilité, de hiérarchiser facilement certains groupes socioprofessionnels entre eux, ce qui est pourtant utile à une étude significative de la mobilité sociale. C'est pourquoi les travaux de l'INSEE les plus récents distinguent les flux de mobilité verticale (entre trois groupes hiérarchisés : CPIS, PI et employés et ouvriers) et non horizontale (mobilité de statut entre salariés et indépendant et mobilité entre groupes dont la hiérarchisation est plus difficile : d'une part entre AE et ACCE et d'autre part entre employés et ouvriers).
- 2. Les tables de mobilité utilisent le niveau le plus agrégé de la classification en PCS. Or, Cédric Hugrée (2016) identifie, avec ses tables détaillées utilisant le niveau 2 de la classification (24 catégories), des flux intéressants qui ne ressortent pas avec le niveau 1. Par exemple, les enfants d'artisans deviennent plus souvent ouvriers qualifiés qu'artisans et les enfants de commerçants, plus souvent cadres supérieurs ou professions intermédiaires que commerçants. Les destinées sociales des enfants de ce groupe socioprofessionnel ACCE sont donc différentes selon qu'ils proviennent de la catégorie socioprofessionnelle des artisans ou de celle des commerçants. Les tables détaillées de mobilité mettent aussi en évidence des déplacements significatifs internes aux groupes socioprofessionnels.
- 3. L'usage de la classification en PCS porte, en lui-même, une limite que l'on retrouve au niveau de la constitution de l'échantillon. En effet, il concerne des actifs occupés ou des anciens actifs occupés, classés selon leur précédente activité professionnelle. Mais ces personnes peuvent être au chômage, en emploi atypique ou devenues inactives. Ces fractures économiques et sociales, qui n'apparaissent pas dans la classification en PCS, ne sont pas prises en compte dans l'analyse de la mobilité sociale.

Lycée(s) Général Technologique Professionnel CAP Seconde Première (Terminale

Sciences économiques et sociales

4. Une table de mobilité conduit à considérer que les groupes socioprofessionnels sont comparables d'une génération à l'autre et que leurs positions relatives restent identiques ; or les métiers et professions évoluent fortement de telle sorte que les conditions de vie, le prestige, le revenu qui y sont associés soient très différents entre descendants et ascendants.

Comprendre que la mobilité observée comporte une composante structurelle (mobilité structurelle); comprendre que la mobilité peut aussi se mesurer de manière relative indépendamment des différences de structure entre origine et position sociales (fluidité sociale) et qu'une société plus mobile n'est pas nécessairement une société plus fluide

On peut aborder cet item à partir d'un exemple fictif extrait de l'article de Louis-André Vallet (*Revue française de sociologie*, 1999, p.19).

Une société fictive numéro 1 présente la table brute de mobilité suivante.

Effectifs de la	société fictive	PCS du fils					
numéro 1		Cadre	Ouvrier	Total			
	Cadre	125	75	200			
PCS du père	Ouvrier	125	675	800			
PC3 du pere	Total	250	750	1000			

Source : Vallet, L-A. (1999). *Quarante années de mobilité sociale en France*. L'évolution de la fluidité sociale à la lumière de modèles récents. Revue française de sociologie, n° 40-1. Fluidité et hiérarchie. L'évolution de la stratification sociale en France. pp. 5-64.

La **mobilité observée** correspond à l'ensemble des flux de mobilité sociale. Dans la table fictive, celle-ci représente 20 % de l'effectif ([75+125] / 1000). Par ailleurs, on dénombre 800 immobiles (125+675) ou personnes concernées par la **reproduction sociale**, soit 80 % de l'effectif total.

On peut aussi s'interroger sur l'origine sociale des enquêtés ainsi que sur leur destinée. La table brute de mobilité est transformée respectivement en table de recrutement (ou d'origine) et en table de destinée.

La table de recrutement de la société fictive numéro 1 est :

En %		PCS du fils					
		Cadre	Ouvrier	Total			
	Cadre	50	<u>10</u>	20			
DCC du nàro	Ouvrier	50	<u>90</u>	<u>80</u>			
PCS du père	Total	100	100	100			

On peut lire que les ouvriers représentent 80 % de l'effectif à la génération des pères ; que 90 % des ouvriers sont fils d'ouvrier et 10 %, fils de cadre ; qu'il y a donc 9 fois plus de chances qu'un ouvrier soit fils d'ouvrier plutôt que fils de cadre.

La table de destinée de la société fictive numéro 1 est :

En %		PCS du fils					
		Cadre	Ouvrier	Total			
	Cadre	62,5	37,5	100			
BCC du nàra	Ouvrier	<u>15,6</u>	<u>84,4</u>	100			
PCS du père	Total	25	<u>75</u>	100			

#### Sciences économiques et sociales

On peut lire que les ouvriers représentent 75 % de la population des fils, que 84,4 % des fils d'ouvriers sont devenus ouvriers contre 15,6 % qui sont devenus cadres et qu'il y a donc 5,4 fois plus de chances qu'un fils d'ouvrier soit devenu ouvrier plutôt que cadre.

On voit le poids de l'hérédité sociale puisque les destinées en % sont différentes de la part en % des groupes dans le total de l'effectif.

La mobilité observée comporte une dimension structurelle liée aux modifications de la structure socioprofessionnelle entre les deux générations ce qui, avec les différences de fécondité et de migrations selon les groupes socioprofessionnels, alimente une mobilité structurelle. Par simplification, on ramène la mobilité structurelle à la mobilité socioprofessionnelle dont la mesure consiste à comparer les marges. Les flux entrants dans les catégories étant alimentés par les flux sortants des autres ; il convient, lors du calcul, qu'ils ne s'annulent pas et de ne pas les comptabiliser deux fois. La mobilité structurelle dans cette société fictive est donc : ([250 - 200] + [750 - 800])/2 = 50. Cela signifie donc que l'évolution de la structure socioprofessionnelle conduit à une mobilité sociale pour 50 personnes, soit 5 % de l'effectif total (1000). Elle représente en quelque sorte la mobilité minimale imposée par l'évolution de la structure des emplois entre deux générations. Cette mobilité détermine, avec la fluidité sociale, le niveau de la mobilité sociale et ses caractéristiques principales (reproduction sociale, mobilité ascendante et déclassement).

L'analyse en termes de fluidité sociale est complémentaire de l'étude des flux liés à la mobilité structurelle, elle consiste à mesurer la force du lien entre origine et position sociales indépendamment de la taille des groupes et de leur évolution. On peut l'appréhender en utilisant les rapports de chances relatives (odds ratios); par exemple, en rapportant la probabilité qu'un fils de CPIS devienne CPIS plutôt qu'ouvrier à celle qu'un fils d'ouvrier devienne CPIS plutôt qu'ouvrier.

Dans le cadre des tables de mobilité, un rapport de chances relatives égal à 1 traduit l'absence de lien entre l'origine sociale et la destinée sociale. En revanche, plus la valeur du rapport diffère de 1, plus la répartition des positions sociales est inégalitaire. Une baisse des rapports de chances relatives dans le temps traduit une société plus fluide, donc plus mobile, avec des trajectoires ascendantes et descendantes plus nombreuses.

Mais une société « plus mobile n'est pas nécessairement une société plus fluide » comme nous allons le montrer avec le tableau comparant la société fictive n° 1 avec une seconde société fictive.

Technologique

Professionnel

CAP

#### Sciences économiques et sociales

			Société 1	fictive 1		Société fictive 2						
	PCS fils PCS père	Cadre	Ouv	rier	Total	Cadre	Ouvi	rier Total				
	Cadre	125	7:	5	200	150	50	200				
	Ouvrier	125	67	'5	800	200	60	0 800				
	Total	250	75	0	1000	350	65	0 1000				
vée	% de mobiles % d'immobiles % d'ascendants % des descendants Rapport ascendants / descendants	20 % 80 % 12,5 % 7,5 % <b>1,667</b>				25 % 75 % 20 % 5 % <u>4</u>						
pser	Mobilité structurelle		<u>%</u>		<u>15 %</u>							
lité o			Tables de des					stinée (en %)				
Mobilité observée	PCS fils PCS père	Cadre		Ouvrier		Cadre		Ouvrier				
	Cadre	62,5		37,5		75		25				
	Ouvrier	15,625		84,375		25		75				
				Rappor	ts de probabilités	(inégalités des cha	nces)					
	Probabilité de devenirplutôt que pour un fils de cadre	62,5/37,5 = 1,66666666		37,5 / 62,5 = 0,6		75/25 = 3		25/75 = 0,33333				
	probabilité de devenirplutôt que pour un fils d'ouvrier	15,625/84,375 = 0,185		84,375	5/15,625 = 5,4	25/75 = 0,3333	33	75/25 = 3				
			Rappor	ts de pro	babilités relative	s (inégalités des cha	nces rela	itives)				
Fluidité	Inégalité des chances de devenir cadre plutôt qu'ouvrier selon l'origine sociale (cadre /ouvrier)	1,666666667 / 0,185 = 9				3 / 0,33333 = 9						

La **mobilité observée** dans la société fictive numéro 2 est supérieure à celle de la société fictive numéro 1. La part des mobiles de 25 % y est plus élevée de 5 points et la **mobilité structurelle** de 10 points. Cette dernière autorise des perspectives de promotion sociale plus favorables puisque le rapport ascendants/descendants est 4/1667 = 2,4 plus élevé dans la société fictive numéro 2 que dans la société fictive numéro 1.

Effectivement, la probabilité de devenir cadre y est plus élevée pour les fils d'ouvrier comme pour les fils de cadre et l'inégalité d'accès à la position de cadre, y est plus faible. En effet, un fils de cadre a 75/25 = 3 fois plus de chances qu'un fils d'ouvrier de devenir cadre dans la société fictive numéro 2, contre 62,5/15 625 = 4 fois plus dans la société fictive numéro 1.

En même temps, la probabilité de devenir ouvrier y est plus faible pour les fils d'ouvrier et pour les fils de cadre. Mais, l'inégalité d'accès à la position d'ouvrier y est plus élevée aux dépens des fils d'ouvrier puisqu'elle est 75/25 = 3 fois plus importante dans la société fictive numéro 2, contre 84375/37,5 = 2,25 fois seulement dans la société fictive numéro 1. Si les positions moins valorisées sont moins probables pour tout le monde, elles sont d'autant plus réservées aux fils d'ouvrier.

Ces comparaisons de probabilités sont synthétisées par les rapports de chances relatives. Ils révèlent qu'un fils de cadre a 9 fois plus de chances qu'un fils d'ouvrier de devenir cadre plutôt qu'ouvrier dans les deux sociétés fictives, en dépit des différences sur la mobilité observée. Aussi, l'ascenseur social fonctionne mieux dans la société fictive numéro 2 que dans la société fictive numéro 1, sans pour autant qu'elle soit plus démocratique dans sa distribution des positions sociales. Cette simulation montre bien que la mobilité observée ne renseigne pas sur la fluidité sociale.

énéral

#### Sciences économiques et sociales

Si nous revenons à la table brute de mobilité des hommes d'après l'enquête FQP de 2014-2015, nous relevons que trois groupes socioprofessionnels sont numériquement en extension, les CPIS, les PI et les employés ; tandis que les trois autres sont en diminution. En conséquence, la **mobilité structurelle** concerne (I217 – 674I + I649 – 895I + I1369 – 904I + I1723 – 1025I+ I722 – 625I+ I2128 – 2685I)/2 = 1242 milliers de personnes soit 18,24 % du total.

Nous pouvons aussi illustrer l'évaluation partielle de la **fluidité sociale** en choisissant des rapports de chances significatifs. Les calculs indiquent que les fils d'ouvrier ont [(1239000/269000)/(76000/453000)] = 27,45 fois plus de chances que les fils de CPIS de devenir ouvrier plutôt que CPIS alors que le rapport de chances ouvrier/PI tombe à [(1239000/637000)/(224000/321000)] = 2787.

L'intérêt de ces résultats est renforcé lorsqu'ils sont mis en perspective avec les évolutions de long terme. Cette démarche est facilitée par des publications en 2019 de l'INSEE, qui font état de l'évolution de la mobilité sociale des femmes et des hommes entre 1977 et 2015. Les enquêtes FQP de 1977, 1985, 1993, 2003 et 2014-2015 sont « reconstituées » afin de gagner en homogénéité et en pertinence. En particulier, l'échantillon est étendu aux 35 à 59 ans au motif que la mobilité professionnelle est stabilisée dès 35 ans maintenant, ce qui permet de comparer les situations professionnelles à âges égaux. Ensuite, les ouvriers qualifiés et employés qualifiés sont regroupés ainsi que les ouvriers non-qualifiés et employés non-qualifiés. Cela améliore la hiérarchisation des catégories et donc la mesure de la mobilité sociale. Notons que l'analyse sur le long terme puise opportunément dans les résultats de l'enquête Emploi de 1953.

Des résultats de ces publications sont proposés dans le tableau suivant :

	Hommes actifsde 35 à 59	Femmes activesde 35 à 59	Femmes activesde 35 à 59
	ans	ans par rapport à leur mère	ans par rapport à leur père
	Mobilité	observée	
Mobilité totale	Légère hausse de 1977 (64 %)	Hausse entre 1977 (59 %) et	Hausse plus modérée que
	à 1993 (67 %) puis reflux	2015 (71 %) avec	par rapport à la mère.
	jusqu'en 2015 (65 %).	ralentissement de la hausse à	Passage d'un taux de
		partir de 1993.	mobilité de 64 % en 1977 à
			70 % en 2015.
L'enquête Emploi de 1953 affi	chait un taux de mobilité de 50	0 % pour les hommes comme	oour les femmes et le taux de
mobilité des femmes est maint	enant supérieur à celui des hom	nmes.	
Mobilité structurelle	Diminution depuis 1977 avec	Stable entre 1977 et 1993 à	
	comme valeurs 40 % en 1993	43 %, baisse de 8 points	
	et 24 % en 2015.	ensuite (35 % en 2015).	
Flu	idité sociale mesurée par les rap	pports de chances relatives enti	'e
PI et CPIS	3,5 en 1977 puis 2,3 en 1993	5,4 en 1977 et 1,7 en 2015 .	2,8 en 1977 et 1,8 en 2015 .
	et stabilité ensuite.		
Ouvriers ou employés	28 en 1977 puis 12 en 1993	35 en 1977 puis 6 en 1993 et	18 en 1977 puis 9 en 1993 et
qualifiés et CPIS	et stabilité ensuite.	8 en 2015.	stabilité ensuite.
Ouvriers ou employés non	Environ 165 en 1977 et 35 en	17 en 2015.	40 en 2015.
qualifiés et CPIS	2015 .		
ACCE et CPIS	10 en 1977 et 6 environ en	15 en 1977 et 5 en 2015.	Environ 92 en 1977 et 40 en
	2015.		2015.
ACCE et PI	6 en 1977 et 3 en 2015.	3 en 1977 et 3 en 2015.	

Sciences économiques et sociales

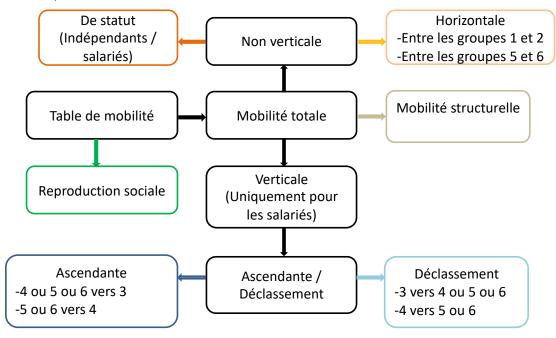
La mobilité totale a augmenté depuis le début des années 1950 pour les hommes ainsi que pour les femmes. Néanmoins, dès 1993, la croissance de la mobilité totale ralentit pour les femmes tandis qu'elle est insignifiante pour les hommes. Ces résultats convergent avec ceux sur les **mobilités structurelles** des hommes et des femmes ce qui traduit bien l'importance considérable de l'évolution de la structure socioprofessionnelle comme facteur explicatif des déplacements sociaux.

Ils convergent aussi avec ceux sur la **fluidité sociale**. La stabilisation de la mobilité totale ou sa faible progression, en dépit de la baisse de la mobilité structurelle, est due à la hausse de la **fluidité sociale**. De fait, entre 1977 et 2015, elle a progressé pour tous les groupes sociaux, pour les femmes ainsi que pour les hommes. Cependant, l'amélioration a souvent eu lieu avant 1993 (INSEE, Portrait social, 2019) ce qui participe au freinage de la croissance de la mobilité totale ensuite. Remarquons que la hausse de la **fluidité sociale** débute dès 1953 (C. Thélot 1982; L-A. Vallet 1999) ce qui en fait un facteur de la croissance de la mobilité totale dès cette date.

Les rapports de chances relatifs restent élevés et sont d'autant plus élevés que les groupes sociaux sont éloignés sur l'espace social. En considérant aussi le point d'inflexion en 1993 sur l'évolution de la mobilité totale, parfois la rupture de tendance, nous disposons de justifications de la présence de frontières relativement étanches entre les groupes sociaux.

À partir de la lecture des tables de mobilité, être capable de mettre en évidence des situations de mobilité ascendante, de reproduction sociale et de déclassement, et de retrouver les spécificités de la mobilité sociale des hommes et de celles des femmes

Les tables de mobilité permettent aussi de faire ressortir des éléments de mobilité **observée** portant sur la **reproduction sociale**, ainsi que les **mobilités ascendantes** et descendantes, c'est-à-dire le **déclassement**. Cela suppose au préalable, de caractériser les situations de mobilité sociale. Jusqu'à l'enquête FQP de 2014-2015, la catégorisation utilisée par l'INSEE était la suivante.



On peut appliquer le code couleur à la table brute de mobilité déjà utilisée.

PCS de l'enquêté	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	Ensemble
PCS du père	AE	ACCE	CPIS	PI	E	0	
Agriculteurs exploitants (1) (AE)	<u>175</u>	53	56	139	43	208	<u>674</u>
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise (2) (ACCE)	11	199	190	222	79	194	895
Cadre et professions intellectuelles supérieures (3) (CPIS)	3	78	<u>453</u>	221	73	<u>76</u>	904
Professions intermédiaires (4) (PI)	6	81	294	321	99	224	1025
Employés (5) (E)	4	47	107	183	97	187	625
Ouvriers (6) (O)	18	191	<u>269</u>	637	331	<u>1239</u>	2685
Ensemble	<u>217</u>	649	1369	1723	722	2128	6808

Champ: hommes français à la naissance, actifs occupés ou anciens actifs, âgés de 40 à 59 ans en 2014-2015 (base n = 5507 enquêtés). Effectifs en milliers.

Source: Merllié D. et al. (2019). Les mutations de la société française. Les grandes questions économiques et sociales II. La Découverte, coll. Repères, p.12.

Il est aisé d'identifier la reproduction sociale que nous avons déjà chiffrée à 2484000 personnes. La mobilité de statut concerne 1559000 personnes et la mobilité horizontale 582000. La mobilité verticale est circonscrite aux groupes de salariés et se scinde en une mobilité ascendante et le déclassement. On dénombre 1490 000 personnes en mobilité ascendante et 693 000 déclassées. Cela représente respectivement 21,9 % et 10,18 % de l'effectif ou 34,46 % et 16,02 % des mobiles. Aussi, il y a 2,15 fois plus de chances qu'un enquêté connaisse une promotion sociale plutôt qu'un déclassement.

Les analyses sur la reproduction sociale et la mobilité verticale prennent toute leur signification lorsqu'elles sont conduites sur une période de long terme.

Les résultats des différentes enquêtes depuis 1977 sur la reproduction sociale et la mobilité verticale sont repris dans le tableau suivant.

Lycée(s) Général Technologique Professionnel CAP Seconde Première Terminale

Sciences économiques et sociales

	Hommes actifsde 35 à 59 ans	Femmes activesde 35 à 59 ans	Femmes activesde 35 à 59 ans							
		par rapport à leur mère	par rapport à leur père							
		F	proceedings of the second							
Mobilité observée										
Immobilité totale ou	Légère baisse de 1977 (36 %) à	Baisse entre 1977 (41 %) et 2015	Baisse plus modérée que par							
reproduction sociale	1993 (33 %) puis hausse jusqu'en	(29 %) avec ralentissement de la	rapport à la mère. Passage d'un							
	2015 (35 %).	baisse à partir de 1993.	taux d'immobilité de 36 % en							
			1977 à 30 % en 2015.							
L'enguête Emploi de 1953 affichai	I t un taux d'immobilité de 50 % et	l le taux d'immobilité des femmes e	st maintenant inférieur à celui des							
hommes.										
Mobilité non verticale	Forte baisse. 33 % en 1977 à 23 %	Très forte baisse. 36 % en 1977 à	Forte baisse. 33 % en 1977 à 23 %							
	en 2015.	19 % en 2015.	en 2015.							
Mobilité verticale	Forte hausse. 31 % en 1977 à 43 %	Très forte hausse. 23 % en 1977 à	Forte hausse. 31 % en 1977 à 47							
	en 2015.	52 % en 2015.	% en 2015.							
Mobilité ascendante	En hausse de 4 points (24 % en	En hausse de 23 points (17 % en	En hausse de 9 points (13 % en							
	1977 et 28 % en 2015) en dépit de	1977 et 40 % en 2015).	1977 et 22 % en 2015).							
	la baisse à partir de 2003 (31 %)									
Mobilité	En hausse 8 points (7 % en 1977	En hausse de 6 points (6 % en	En hausse de 7 points (18 % en							
descendante (déclassement)	et 15 % en 2015)	1977 et 12 % en 2015).	1977 et 25 % en 2015).							
Rapport mobilité ascendante /	3,43 en 1977 et 1,86 et 2015. En	2,83 en 1977 et 3,33 et 2015. En	0,72 en 1977 et 0,88 et 2015.							
mobilité descendante	baisse depuis 2003.	baisse depuis 1985 (4,4).								

L'évolution de la **reproduction sociale** (immobilité totale) est l'inverse de celle de la mobilité totale. Elle diminue d'autant plus faiblement que la **mobilité structurelle** devient plus faible, en dépit d'un surcroît de **fluidité sociale**.

L'analyse de la mobilité verticale montre que l'ascenseur social est de plus en plus dynamique sur la période étudiée. Ceci peut être mis en relation avec la hausse de la fluidité sociale et, dans une moindre mesure, avec la mobilité structurelle puisqu'elle diminue. En effet, les flux ascendants augmentent, en particulier pour les femmes, ainsi que les flux descendants. De plus, les flux ascendants demeurent supérieurs aux flux descendants bien qu'ils aient tendance à se rapprocher comme le montre la diminution des rapports mobilité ascendante/mobilité descendante qui restent supérieurs à 1 ; sauf pour les femmes quand elles sont comparées à leur père. Néanmoins, elles connaissent une évolution « très positive », selon l'INSEE, de leur mobilité sociale puisque leurs probabilités de mobilité descendante diminuent quelles que soient leurs origines sociales. Seulement, au fil des générations, elles occupent des emplois plus souvent salariés et qualifiés, donc plus exposés aux déclassements ce qui explique la hausse globale des taux de déclassement depuis 40 ans. Par contre, les hommes subissent une baisse des flux ascendants à partir de 2003 due au ralentissement du développement des emplois les plus qualifiés.

Sciences économiques et sociales

Les études de l'INSEE publiées en 2019 font aussi ressortir les informations suivantes :

- Les femmes sont beaucoup plus souvent en mobilité ascendante par rapport à leur mère en 2015 qu'en 1977. C'est vrai aussi par rapport à leur père mais dans une moindre mesure. La distribution genrée des statuts socioprofessionnels fait qu'elles ont toujours plus de facilité à progresser socialement par rapport à leur mère que par rapport à leur père.
- Les hommes issus du haut de l'échelle sociale connaissent de plus en plus souvent de forts déclassements sociaux (fils de CPIS ou PI devenus des ouvriers ou des employés) mais ils restent moins fréquents que les déclassements plus faibles.
- Les flux de mobilité verticale se font plutôt entre des groupes proches comme l'indiquent les tables de destinée.

Ces évolutions nuancent les analyses de Louis Chauvel ou de Camille Peugny qui mettent en avant un important processus de déclassement au sein de la société française. Elles ont en commun de procéder à des comparaisons entre des cohortes plutôt qu'entre des périodes longues de 19 à 24 ans comme c'est le cas à partir des enquêtes FQP. Cela évite un effet de lissage des profils de mobilité sociale et souligne la différenciation significative et durable des destins sociaux suivant l'année de naissance. Ainsi, selon Louis Chauvel (2006), les personnes « nées entre 1945 et 1950 sont restées situées au long de leur carrière sur la crête d'une vague montante de cadres qui décroche pour les puînés ». Les cohortes suivantes, nées entre 1950 et 1965, sont concernées par la stagnation de leurs chances d'accéder au salariat moyen et supérieur tandis que les cohortes nées à partir des années 1970 sont victimes d'une « banalisation des déclassements sociaux. » (L. Chauvel, 1982). Ce processus concerne les classes moyennes qui voient monter le risque de paupérisation et de basculement vers les classes populaires, et ces dernières qui voient s'amenuiser leurs chances de promotion sociale. Camille Peugny (2014) confirme le déclassement depuis la génération née entre 1949 et 1953 jusqu'à celle née entre 1969 et 1973. Le sociologue montre que le mouvement global reste ascendant mais que le déclassement, parfois fort, pour les individus issus du haut de l'échelle sociale n'est pas compensé par une progression des trajectoires ascendantes des classes populaires. À l'inverse, « Les générations nées immédiatement après la fin de la Seconde Guerre mondiale ont en effet profité d'une période sans précédent de forte croissance et de plein-emploi, mais également d'une première « explosion scolaire » : ces deux dynamiques leur ont offert des perspectives historiques de mobilité sociale » (C. Peugny, 2014).

Camille Peugny montre aussi qu'il perdure une forte reproduction sociale en bas et en haut de l'échelle sociale, ce qui ramène à la présence de groupes sociaux relativement étanches.

Généra

echnologique

Professionnel

ΔP

Seconde

Promière

Sciences économiques et sociales

Comprendre comment l'évolution de la structure socioprofessionnelle, les niveaux de formation et les ressources et configurations familiales contribuent à expliquer la mobilité sociale

Divers facteurs expliquent la mobilité sociale car ils influencent la mobilité structurelle et la fluidité sociale. La dynamique de la mobilité structurelle, présentée auparavant, résulte (aux différentiels près de flux migratoires et de fécondité entre les groupes) du changement dans la structure socioprofessionnelle entre les années 1950 et aujourd'hui (cf. thème : Comment est structurée la société française actuelle ?). Nous sommes passés d'une société agricole à une société industrielle, puis à une société post-industrielle au tournant des années 1970. Le salariat, notamment les postes d'encadrement (CPIS ou PI) dans le tertiaire, s'est considérablement développé. Toutefois, la transformation de la structure des emplois des hommes est surtout opérée à la fin des « Trente glorieuses » tandis qu'elle survient plus tardivement pour les femmes. D'ailleurs, la croissance annuelle moyenne des postes qualifiés a significativement diminué à partir des années 1980 (C. Peugny, 2007) au moment même où entraient sur le marché du travail des personnes ayant connu une vague d'expansion de l'éducation secondaire et supérieure.

L'effet de l'évolution dans la distribution des emplois sur la mobilité sociale est identifié a minima par la mobilité structurelle. Elle facilite, sans être formellement une condition nécessaire, aussi l'amélioration de la fluidité sociale du fait de la hausse des niveaux de formation. Les familles ont perçu les opportunités de promotion sociale qui découlent de l'augmentation du nombre d'emplois qualifiés. Celle-ci est concomitante avec la démocratisation (massification et réduction de l'inégalité des chances) de l'accès aux diplômes des enseignements secondaires et supérieurs constatée dès la fin des années 1960 (cf. thème : Quelle est l'action de l'école sur les destins individuels et sur l'évolution de la société ?). Étant donné que le diplôme est devenu le facteur explicatif le plus important de la position sociale dans un contexte d'accroissement de la qualification des emplois (C. Peugny 2007 ; D. Merllié et O. Monso, 2007), on comprend que son accès démocratisé se traduise par une diminution de la force du lien entre l'origine sociale et la position sociale. Effectivement, selon L-A Vallet (2017), l'extension massive de la scolarisation a contribué à la progression de la fluidité sociale et donc au progrès de la mobilité sociale.

Au-delà du constat global, des nuances doivent être apportées sur le processus de hausse des **niveaux de formation** et sur ses effets sur la mobilité sociale.

- La hausse des niveaux de formation a été plus rapide que la progression des emplois qualifiés à partir de la fin des années 1970. Aussi, la valorisation des diplômes, notamment intermédiaires (du secondaire et du supérieur court) a diminué et on débouche sur une situation paradoxale où des générations (nées à partir de 1955), plus qualifiées que les précédentes, connaissent une diminution du rapport ascendants/descendants voire le déclassement.
- La démocratisation de l'accès au diplôme n'empêche pas le maintien d'inégalités que l'on peut associer aux différences de ressources et de configurations familiales. En effet, d'après D. Merllié et O. Monso (2007), quelle que soit l'origine sociale, le rapport mobilité ascendante/déclassement est plus faible pour les personnes issues de familles nombreuses (au moins trois frères ou sœurs). Les auteurs discernent un effet taille de la fratrie sur la destinée sociale stable dans le temps. Ils précisent que cet effet joue moins pour les individus du haut de l'échelle sociale et qu'il transite

Lycée(s) **Terminale** 

Sciences économiques et sociales

par la réussite scolaire laquelle dépend des ressources culturelles, économiques et sociales des familles. En effet, ces ressources définissent les conditions de vie (chambre individuelle, cours particuliers, aide aux devoirs, relations familiales) des enfants. Moins les enfants sont nombreux et plus les ressources sont concentrées sur un petit nombre ce qui peut faciliter la réussite scolaire. Aussi, la réussite scolaire et la réussite sociale résultent de multiples processus liés aux ressources et configurations familiales (cf. le thème de la classe de première : Comment la socialisation contribuet-elle à expliquer les différences de comportement des individus ?) dont les effets se cumulent, notamment la transmission intergénérationnelle du capital culturel, les modèles éducatifs ou encore l'inscription dans des réseaux familiaux.

## Ressources et activités pédagogiques

Activité pédagogique 1 : En quoi une table de mobilité sociale permet-elle l'analyse de la mobilité sociale?

Objecif: Comprendre les utilisations d'une table de mobilité sociale et les résultats qu'elle permet d'obtenir

## Étapes et ressources préconisées

#### 1. Sur les utilisations

La table de mobilité brute de 2014-2015 permet de comprendre les principes de construction et de procéder aux calculs relevant de la mobilité observée et de la fluidité sociale.

#### 2. Sur les résultats

L'utilisation des publications de l'INSEE de 2019 permet de mettre en évidence les principaux résultats sur la mobilité sociale et son évolution de long terme. On pourra notamment se référer aux documents suivants :

- Collet, M., Pénicaud, É. (2019). En 40 ans, la mobilité sociale des femmes a progressé, celle des hommes est restée quasi stable. INSEE Première, n° 1739, paru le 27/02/2019.
- Collet, M., Pénicaud, É. (2019). La mobilité sociale des femmes et des hommes : évolutions entre 1977 et 2015. France, portrait social. INSEE Références, paru le 19/11/2019.

## Activité pédagogique 2 : Comment prendre en compte les limites des tables de mobilité sociale?

Objectif : Comprendre que les limites des analyses de la mobilité sociale ont une portée heuristique

## Étapes et ressources préconisées

#### 3. Sur l'évolution de la catégorisation des groupes socioprofessionnels

On pourra comparer l'ancienne typologie valant jusqu'à l'enquête FQP de 2014-2015 avec celle proposée depuis par l'INSEE (2017 ou 2019) puis on justifiera cette évolution méthodologique.

On pourra se référer aux documents suivants :

- Collet, M., Pénicaud, É. (2019). En 40 ans, la mobilité sociale des femmes a progressé, celle des hommes est restée quasi stable. INSEE Première, nº 1739, paru le 27/02/2019.
- Collet, M., Pénicaud, É. (2019). La mobilité sociale des femmes et des hommes : <u>évolutions entre 1977 et 2015</u>. France, portrait social. INSEE Références, paru le 19/11/2019.
- Razafindranovona, T. (2017). Malgré la progression de l'emploi qualifié, un quart des personnes se sentent socialement déclassées par rapport à leur père. INSEE Première, n° 1659, paru le 12/07/2017.
- 4. Sur le recours à l'analyse de la mobilité ressentie en complément des analyses de la mobilité observée

Les résultats de la mobilité ressentie sont conformes le plus souvent avec ceux de la mobilité observée. Par contre, des points de discordance sont significatifs des limites des analyses de la mobilité observée. Ils portent, en particulier, sur le sentiment de déclassement social qui concerne tous les milieux sociaux en dépit de situations objectives de reproduction sociale.

On pourra se référer particulièrement au document suivant :

- Razafindranovona, T. (2017). Malgré la progression de l'emploi qualifié, un quart des personnes se sentent socialement déclassées par rapport à leur père. INSEE Première, n° 1659, paru le 12/07/2017.

Lycée(s) Général Technologique Professionnel CAP Seconde Prer

Sciences économiques et sociales

Activité pédagogique 3 : Une nouvelle analyse de la mobilité sociale à partir des classes d'emploi et de la catégorie d'élite socioprofessionnelle

Objecif: Comprendre comment les deux nouvelles catégorisations de la PCS 2020 permettent de dépasser certaines des limites des groupes historiques pour analyser la mobilité sociale

## Étapes et ressources préconisées

Dans un premier temps, à partir des pages <u>Les classes d'emploi</u> et <u>Les dirigeants et professionnels de haut niveau</u>, le professeur peut proposer aux élèves de prendre connaissance de ces deux catégorisations. Il peut également les inciter à lire les résumés des textes de présentation détaillée de chacune des deux nouvelles catégorisations accessibles sur ces deux pages (Amossé, Cayouette-Remblière, Gros, 2022 et Amossé, Bouchet-Valat, 2024).

Dans un deuxième temps, le professeur peut engager la réflexion des élèves quant à l'intérêt, pour l'analyse de la mobilité sociale et par rapport aux groupes socioprofessionnels historiques, à la fois :

- du schéma de classe d'emploi (représentation stratifiée de la société qui inclut les travailleurs indépendants et prévoit quatre et non trois niveaux de qualification);
- et de la catégorie des dirigeants et professionnels de haut niveau (cette élite socioprofessionnelle, pendant sociologique du 1 % de l'économie des inégalités proposée par T. Piketty, permet de distinguer un cinquième niveau de qualification pour analyser les mécanismes de reproduction sociale tout en haut de la société).

Dans un troisième temps, à partir des documents 1 à 3, le professeur peut engager les élèves à la lecture et au commentaire des tableaux bruts (origines et destinées sociales) et nets (odds ratios), réalisés à partir de ces deux catégorisations, qui sont proposés dans Amossé, Bouchet-Valat, 2024 (tableaux 4 et 5 reproduits dans les documents 1 et 2 ci-dessous ; les classes étoilées A\*, B\*, C\*, D\* correspondent aux emplois de niveau supérieur, intermédiaire, d'exécution qualifiés et d'exécution peu qualifiés).

Pour le commentaire, les pages 61-62 de l'article peuvent servir de point d'appui. On y constate la force de la reproduction sociale en haut du spectre social, notamment pour les cadres et dirigeants et professionnels de haut niveau (odds ratio de 33), et une tendance légère mais statistiquement significative, à une plus forte reproduction sociale également en bas du spectre social, pour les peu qualifiés (odds ratio de 1,5). Le graphique issu de l'article (figure 1 reproduite dans le document 3 ci-dessous) montre bien cette asymétrie des mécanismes de reproduction sociale.

Terminale

Lycée(s) Général Technologique Professionnel CAP Seconde Première (Terminale

Sciences économiques et sociales

## **Document 1**

Tableau 4. Table en 2021 des origines et destinées sociales utilisant le schéma de classe d'emploi étoilée et la catégorie des dirigeants et professionnels de haut niveau (en %)

Classe des parents		Classe de l'enfant (personne enquêtée)										
(approche dominante)	Élite	A* (hors éli	A* (hors élite)		B*		C*		D*		Ensemble	
Élite	23 14	46	9	20	4	12	2	9	2	100	5	
A* (hors élite)	42 6	41	34	26	21	15	10	11	8	100	18	
B*	15 2	26	21	30	23	26	16	16	12	100	18	
C*	16 1	16	25	23	35	34	43	25	38	100	35	
D*	0 3	10	9	17	15	34	24	38	32	100	20	
Situation inconnue	1	13	3	17	3	31	5	38	8	100	5	
Ensemble	100 3	22	00	23	100	28	100	23	100	100	100	

Champ: Personnes de 35 à 59 ans ayant déjà travaillé (n = 20604), France hors Mayotte.

**Note**: La classe d'emploi des parents est construite selon l'approche dominante, i.e. les parents font partie de l'élite si le père ou la mère ont un emploi de dirigeant ou professionnel de haut niveau, et sinon sont classés en A\* si l'emploi du père ou de la mère est classé en A\*, etc. Chaque cellule indique le pourcentage en colonne (en haut à droite) et en ligne (en bas à gauche). Première interrogation, données pondérées.

Lecture: 14 % des personnes avec au moins un parent dans l'élite appartiennent à l'élite; 23 % des membres de l'élite ont au moins un parent dans l'élite.

Source: Enquête Emploi 2021, Insee.

#### **Document 2**

Tableau 5. Odds ratios correspondant à la table en 2021 des origines et destinées sociales utilisant le schéma de classe d'emploi étoilée et la catégorie des dirigeants et professionnels de haut niveau

Classe des parents			Classe de l'enfant (personne enquêtée)								
(approche dominante)		Élite	A* (	A* (hors élite)		B*			D*		
Élite	33,0	(23,7-45,9)	8,5	(6,8-10,7)	2,5	(2,0-3,3)	Réf.	1,0	(0,8-1,4)		
A* (hors élite)	11,2	(8,6-14,4)	5,9	(5,2-6,6)	2,6	(2,3-2,9)	Réf.	0,9	(0,8-1,1)		
B*	2,5	(1,9-3,4)	2,2	(1,9-2,4)	1,7	(1,5-1,9)	Réf.	0,8	(0,7-0,9)		
C*	Réf.		Réf.		Réf.		Réf.		Réf.		
D*	0,3	(0,2-0,6)	0,7	(0,6-0,8)	0,8	(0,7-0,9)	Réf.	1,5	(1,4-1,7)		

Champ: Personnes de 35 à 59 ans ayant déjà travaillé, et dont la situation professionnelle du père ou de la mère est connue (n = 19512), France hors Mayotte.

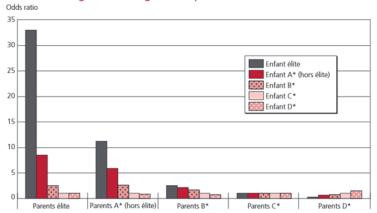
Note: La classe d'emploi des parents est construite selon l'approche dominante (voir note tableau 4). Chaque cellule indique l'odds ratio et son intervalle de confiance à 95 % en fonction de la classe des parents, la situation de référence étant la classe C\* (régression logistique multinomiale). Les analyses non pondérées donnent des résultats très proches. Première interrogation, données pondérées.

Lecture: La probabilité d'avoir un emploi de l'élite socioprofessionnelle plutôt qu'un emploi qualifié d'exécution (C\*) est 33 fois supérieure quand son père ou sa mère occupait un emploi de l'élite socioprofessionnelle plutôt qu'un emploi qualifié d'exécution (C\*).

Source : Enquête Emploi 2021.

## **Document 3**

Figure 1. Odds ratios correspondant à la table en 2021 des origines et destinées sociales utilisant le schéma de classe d'emploi étoilée et la catégorie des dirigeants et professionnels de haut niveau



Champ: Personnes de 35 à 59 ans ayant déjà travaillé, et dont la situation professionnelle du père ou de la mère est connue (n = 19512), France hors Mayotte.

Note: Représentation graphique du tableau 5.

Lecture : La probabilité d'avoir un emploi de l'élite socioprofessionnelle plutôt qu'un emploi qualifié d'exécution (C\*) est 33 fois supérieure quand son père ou sa mère occupait un emploi de l'élite socioprofessionnelle plutôt qu'un emploi qualifié d'exécution (C\*). Source: Enquête Emploi 2021

## Bibliographie et sitographie indicatives

- Amossé T., Bouchet-Valat M. (2024). Dirigeants et professionnels de haut niveau : une définition statistique de l'« élite socioprofessionnelle » ? Population, Vol. 79(1), 41-73. Cet article présente le cadre théorique, la méthode de construction et les premières analyses d'une nouvelle catégorie associée à la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS 2020), les « dirigeants et professionnels de haut niveau », qui vise à identifier les positions professionnelles les plus élevées au sein de la société française. Objectivées par un libellé d'emploi et des caractéristiques professionnelles, ces positions définissent une « élite socioprofessionnelle » (3 % de la population en emploi), dont l'article montre qu'elle est caractérisée par une très forte reproduction sociale intergénérationnelle.
- Amossé T., Cayouette-Remblière J., Gros J. (2022). <u>Un schéma de classe d'emploi à la</u> française. Revue française de sociologie, Vol. 63(2), 201-255. L'article présente le schéma de classe d'emploi qui, élaboré lors de la récente rénovation de la nomenclature socioprofessionnelle française, propose une grille de lecture de la structure des emplois articulant stratification sociale et segmentation institutionnelle. Complémentaire aux catégories socioprofessionnelles historiques, il fait écho à l'importance prise, au cours des dernières décennies, par le chômage et la diversification des formes d'emploi (montée de la précarité, redéfinition de l'indépendance, reconfiguration de la sphère publique). Les premières analyses conduites dans l'article soulignent la force des clivages hiérarchiques et institutionnels en matière de situation professionnelle mais aussi familiale, de logement et de santé.
- Chauvel, L. (2006). Les nouvelles générations face à la panne prolongée de l'ascenseur social. Revue de l'OFCE, nº 96, p. 35-50.
- Collet, M., Pénicaud, É. (2019). En 40 ans, la mobilité sociale des femmes a progressé, celle des hommes est restée quasi stable. INSEE Première, nº 1739, paru le 27/02/2019. Article relativement court qui fournit des contenus essentiels sur l'évolution de la mobilité observée entre 1977 et 2015.

#### Sciences économiques et sociales

- Collet, M., Pénicaud, É. (2019). <u>La mobilité sociale des femmes et des hommes :</u>
   évolutions entre 1977 et 2015. France, portrait social. INSEE Références, paru le
   19/11/2019.
  - Article qui fait un état des lieux complet de la mobilité sociale et de son évolution depuis 1977 sur la base des enquêtes FQP.
- Hugrée, C. (2016). Les sciences sociales face à la mobilité sociale. Les enjeux d'une démesure statistique des déplacements sociaux entre générations. Politix, n° 114. La première partie de l'article porte une analyse critique de la thèse du déclassement des personnes nées entre 1974 et 1976 soutenue par Louis Chauvel. Les informations utilisées par Cédric Hugrée proviennent de l'enquête emploi de 2014 et convergent avec les résultats de l'INSEE publiés en 2019.
- Merllié, D. et Prévot, J. (1997). La mobilité sociale. La Découverte. Collection Repères.
- Merllié, D. (2019). La mobilité sociale in Chauvel, L., Lambert, A., Merllié, D. & Milewski, F. (2019). Les mutations de la société française: Les grandes questions économiques et sociales II. La Découverte. Collection Repères.
  - Le chapitre écrit par D. Merllié propose une analyse aisément accessible des principaux questionnements sur la mobilité sociale. On y trouve aussi les tables brutes de mobilité pour les hommes et pour les femmes élaborées à partir de l'enquête FQP de 2014-2015.
- Merllié, D. et Monso, O. (2007). La destinée sociale varie avec le nombre de frères et de sœurs. France, portrait social. INSEE Références, p. 135-153.
   Des tables de mobilité sont élaborées qui prennent en compte la taille des fratries. Il ressort de l'étude un effet taille de la configuration familiale, durable et cumulatif, sur la destinée sociale. L'explicitation de l'effet taille conduit à admettre que la diminution des ressources par tête nuit à la réussite scolaire.
- Peugny, C. (2007). <u>Éducation et mobilité sociale : la situation paradoxale des générations nées dans les années 1960</u>. Économie et Statistique, n° 410, p. 23-39. Article qui développe la thèse du déclassement sur la base d'une analyse cohortale, qui met en lien le déclassement avec le déclassement scolaire. Il débouche sur une interrogation sur le caractère méritocratique de notre société.
- Vallet, L.-A. (1999). Quarante années de mobilité sociale en France. L'évolution de la fluidité sociale à la lumière de modèles récents. Revue française de sociologie, n° 40-1, p.5-64.
  - L'article justifie la substitution des notions de mobilité observée et de fluidité sociale aux notions de mobilité nette et de mobilité structurelle lors de l'analyse de la mobilité sociale.
- Vallet L.-A. (2014). Mobilité observée et fluidité sociale en France de 1977 à 2003. Idées économiques et sociales, n° 175.
   Article qui fait l'état des lieux sur la mobilité observée et la fluidité sociale à partir des enquêtes FQP et qui propose de nombreux résultats, notamment des odds ratios pour
- Vallet, L.-A. (2017). Mobilité entre générations et fluidité sociale en France. Le rôle de l'éducation. Revue de l'OFCE, n° 150, p. 27-67.

  L'auteur développe une approche en termes de cohortes et montre que l'expansion de l'enseignement et sa démocratisation ont permis la hausse de la fluidité sociale et que l'importance relative de ces deux processus a varié au fil des cohortes.

1977, 1985, 1993 et 2003.

Lycée(s) Général Technologique Professionnel CAP Seconde Première Terminale

Sciences économiques et sociales

## Pour aller plus loin

- Chauvel, L. (2016). La spirale du déclassement. Essai sur la société des illusions. Seuil.
- Maurin, E. (2009). La peur du déclassement. Une sociologie des récessions. Seuil. Collection La république des idées.
- Peugny, C. (2013). Le destin au berceau. Inégalités et reproduction sociale. Seuil.
   Collection La république des idées.
- Peugny, C. (2009). Le déclassement. Grasset.
- Sorokin, P. (1927). *Social Mobility*. Harper & Brothers. Collection Harper's social science series.
- Thélot, C. (2004). *Tel père, tel fils ? Position sociale et origine familiale*. Hachette. Collection Pluriel (1<sup>re</sup> édition 1982).